



## ÉQUIPEMENT DE L'HÉBERGEMENT

- Oreillers\*
- Paillason
- Bassin
- Seau
- Chiffon de sol
- Balai intérieur
- Pelle à poussière
- Brosse de sol
- Étendoir
- Deux différentes grandes casseroles avec couvercles
- Casserole moyenne avec couvercle
- Grande poêle
- Moyenne poêle
- Verres\*
- Assiettes plates\*
- Assiettes creuses\*
- Fourchettes\*
- Couteaux\*
- Cuillères\*
- Cuillères à café\*
- Moka
- Tasses de café\*
- Tasses de lait\*
- Pot à lait avec poignée
- Passoire
- Grand saladier
- Petit saladier
- Ouvre-bouteille
- Planche à découper
- Écumoire
- Grappin à viande
- Cuillère en bois
- Louche à soupe
- Grande cuillère
- Couteau de cuisine
- Râpe
- Sacs de collecte séparés des déchets (papier, verre / étain, plastique)

\*adapté au nombre de lits

## Information Important

1. La kitchenette de nos hébergements est équipée de vaisselle, de casseroles et de couverts pour le nombre de couchages correspondant. Si des équipements manquent dans le logement, veuillez vous le signaler à la réception qui procédera immédiatement à les remplacer. Il est interdit de déplacer les équipements et les accessoires fournis hors des hébergements ou de les transférer dans d'autres logements.
2. Tous les logements sont équipés d'un limiteur de courant pour des questions de sécurité. Il n'est donc pas possible d'utiliser à l'intérieur des logements des appareils électriques d'une puissance supérieure à 1200 W. Si le disjoncteur saute, veuillez en informer la réception qui rétablira le courant.
3. Le supplément ménage de fin de séjour est obligatoire pour tous les clients séjournant dans le village. Il est facturé 10,00 € par jour et plafonné à 5 nuitées, hors kitchenette. Cette dernière doit être laissée propre par le client. Dans le cas contraire, une pénalité de €30,00 sera facturée au client.
4. Chaque client est tenu, durant son séjour, de maintenir son hébergement le plus propre possible. Conformément à la réglementation communale, la structure a mis en place le tri sélectif des déchets et les clients doivent enlever les déchets des logements avant le départ comme spécifié dans les informations affichées à l'intérieur du logement, sinon une pénalité de 30,00 € sera facturée.
5. Les hébergements sont garantis à partir de 17h, le jour d'arrivée, et doivent être libérés avant 10h le jour de départ. Tout départ différé entraînera la facturation d'une journée supplémentaire. Cependant, sur réservation et sous réserve de disponibilité, un départ tardif (départ le soir avant 20h) peut être demandé contre paiement du supplément correspondant à une demi-journée.
6. Les véhicules ne sont autorisés à accéder au camping que le jour de l'arrivée et le jour du départ pour le chargement et le déchargement des bagages et/ou du matériel de camping. En aucun autre cas, l'accès des véhicules ne sera autorisé à l'intérieur du camping pendant le séjour. L'établissement d'hébergement est équipé de trois parkings gratuits.
7. Pour permettre le repos de nos clients, deux périodes de silence sont instaurées de minuit à 08 h et de 14 h à 16 h. Pendant ces plages, les clients ne doivent pas faire de bruits gênants, ni utiliser de postes de radio et de télévision. Nous vous remercions de signaler au plus tôt tout manquement à cette règle au personnel de la Réception ou au gardien de nuit à l'entrée du camping, afin de permettre l'intervention immédiate du personnel compétent.